

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2011 – 48

Date : 20/01/2011	Objet : Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche	Vote : Favorable à l'unanimité
--------------------------	--	---------------------------------------

Le CSRPN, réuni le 20 janvier 2011 a étudié le **plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche pour la période 2010-2019**, établi et proposé par le SYCOPARC, gestionnaire de la réserve et présenté par M. Loïc DUCHAMP, invité à assister à la séance.

Avis du CSRPN (Avis N° 2011-48) :

Après avoir entendu les conclusions des rapporteurs désignés pour ce dossier,

Considérant que le plan de gestion rédigé par le gestionnaire de la réserve décrit de manière satisfaisante les habitats et les espèces présents sur le site,

Considérant que les objectifs de gestion retenus tiennent compte des enjeux identifiés dans le diagnostic et des priorités définies en termes d'habitats, et que les opérations de gestion retenues tiennent compte de ces priorités,

Le CSRPN recommande

- l'acquisition foncière, si une opportunité se présentait, sur le site du Grafenweiher et de l'Erbsenweiher pour garantir de manière pérenne la protection de ces sites ;
- l'absence d'utilisation de produits phytosanitaires dans la Réserve

Sous réserve de la prise en compte des recommandations ci-dessus, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Rochers et Tourbières et Pays de Bitche.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

